



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 10 septembre 2019

Pacte de refondation des urgences: une réponse globale, en soutien des initiatives de terrain en région Centre-Val de Loire

Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé ce lundi 9 septembre le « Pacte de refondation des urgences », comportant de nouvelles mesures visant à répondre concrètement et efficacement aux situations de tensions dans les services d'urgences.

Les mesures du « Pacte » concernent la régulation de la demande des soins des patients, aussi bien que l'organisation des urgences au sein des établissements de santé ou l'évolution du champ des compétences professionnelles des personnels soignants, infirmiers notamment.

Ces mesures viendront conforter et amplifier des initiatives prises localement en région Centre-Val de Loire par des acteurs locaux et dont ils ont pu évaluer le caractère pertinent.

A titre d'exemples sur le territoire régional :

- *Pour l'organisation de la prise en charge des patients en amont :*
 - ✓ Des médecins libéraux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de **Bourges** (Cher) s'organisent depuis début septembre pour prendre en charge des patients appelant le « Centre 15 » en journée pour des soins non programmés.
 - ✓ **16 maisons médicales de garde** existent dans la région. Certaines d'entre-elles sont implantées en proximité des services d'urgences (Loches, Montargis, Vierzon, Chartres, ...) et permettent de mieux orienter les patients entre la médecine de ville et les urgences ;
 - ✓ le Centre hospitalier de **Blois** a contribué à la mise en place du **centre de santé de Chavy** (Blois-nord), avec des médecins salariés, qui permet d'accueillir les patients en soins non programmés.
 - ✓ depuis mars 2019, des **infirmiers intervenant de nuit dans les EHPAD** sont déployés dans la région pour éviter un transfert des personnes âgées dépendantes aux urgences. Ce nouveau dispositif concerne à ce jour 99 EHPAD de la région.

- *Pour l'organisation du lien entre la ville et l'hôpital :*
 - ✓ au Centre hospitalier de **Vendôme** (Loir-et-Cher) et au Centre hospitalier de **Chinon** (Indre-et-Loire), des échanges réguliers et une communication directe entre les gériatres de l'hôpital et les médecins de ville permettent d'une part d'éviter des passages aux urgences et d'autre part de faciliter les entrées directes dans les services de l'hôpital ;
- *Pour l'organisation de la prise en charge des patients en aval des urgences :*
 - ✓ au Centre hospitalier de **Châteauroux** (Indre), la mise en place d'un logiciel de gestion des lits depuis mars 2017 permet une gestion des lits en temps réel ;
 - ✓ au Centre hospitalier régional d'**Orléans** (Loiret), les patients aux urgences pour lesquels une hospitalisation est prescrite sont transférés au plus tard 4 heures après la conclusion de leur prise en charge aux urgences (dispositif dit de boarding).

Contact :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr